

# Conditions de mise à disposition du Grand Auditorium (GA)

# **Description du GA**

#### Salle

Capacité maximale: 1.471 places<sup>1)</sup>

Capacité maximale pour concert amplifié : 1.214 places<sup>1)</sup> Disposition des places :

Fauteuils d'orchestre : 90 places

. Parterre: 730 places

Fauteuils de tours : 95 places + 6 places fauteuil

roulant

. Balcon: 168 places

. 6 tours à 28 places et 2 tours à 22 places (tours

d'honneur)

. Fauteuils d'orgue : 32 places

. Chœur : 144 places

#### Scène

Surface: 170-280 m2, composée de 21 plateaux

mobiles

Dimensions (longueur x largeur) : 19 m x 15 m Equipement technique : équipement de base

# Tarif de mise à disposition<sup>2)</sup>

Prix de base pour concert amplifié ou commercial : 13.500 €<sup>3)4)</sup> (max. 14 heures d'utilisation).

Prix réduit pour concert non amplifié et/ou non commercial :

7.525 €3)4) (max. 7 heures d'utilisation).

Prix pour conférence : 8.900  $\ensuremath{\mathfrak{E}}^{\ensuremath{3}\ensuremath{4}\ensuremath{4}}$  (max. 10 heures

d'utilisation).

### Le tarif de mise à disposition comprend

L'utilisation du GA et de l'espace arrière-scène y relatif. Toute activité dans le GA ainsi que dans l'espace arrière-scène y relatif doit être conclue à 23h00. Afin de respecter cet horaire, nous suggérons de finir tout concert/événement vers 22h30 au plus tard.

- 1 régisseur de scène. Manutention de scène, y compris éclairage de base, obligatoirement gérée par l'Établissement public;
- . 1 représentant de l'Établissement public ;
- 1 nettoyage standard.

Pour toute mise à disposition supplémentaire de personnel, d'infrastructure, de mobilier et d'équipement technique, prière de contacter le Event Management de l'Établissement public.

#### Services obligatoires<sup>2)</sup>

22 personnes obligatoires mises à disposition par l'Établissement pour l'encadrement du public et 1 personne obligatoire pour le vestiaire :

- . 34 €/pers/heure (jours ouvrables);
- . 60 €/pers/heure (dimanches);
- . 67 €/pers/heure (jours fériés).

Le nombre de personnes et la durée de la prestation pour l'encadrement du public et le vestiaire varient en fonction de l'événement ainsi que du nombre de spectateurs. Ils sont à discrétion de l'Établissement public.

#### Suppléments<sup>2)</sup>

Heure supplémentaire de mise à disposition<sup>3)</sup>:

Avant 23h00	1.075 € / heure entamée
Après 23h00	1.635 € / heure entamée

#### Billetterie:

Distribution-vente de tickets		
Commission	10 % du prix de vente	
Commission	brut des tickets vendus	
Frais administratifs	1 € / ticket vendu	
Impression/édition	1 € / ticket	

Tickets pour manifestations privées		
Mise en forme graphique	160 €	
Impression/édition	1 € / ticket	

## Caisse du Soir:

- . 101 € (jours ouvrables) ;
- . 173 € (dimanches).

Mise à disposition d'instruments:

- . Pianos: 699 €/piano, y compris un accord.
- Orgue: 1.100 € / 1.800 € (y compris l'installation de la console mobile sur scène).

Dans le cas d'un enregistrement opéré lors d'un concert public sans utilisation de nos équipements audio, un tarif forfaitaire unique de 750 €<sup>2)</sup> sera appliqué.

Tarifs en vigueur à partir de 01.09.2024.

L'Établissement public se réserve le droit de modifier ses tarifs et conditions générales de mise à disposition à tout moment.

<sup>1)</sup> L'Établissement public se réserve le droit d'utilisation de 2 places par concert/événement pour usage interne (à déduire de la capacité indiquée).

<sup>2)</sup> Tous les prix mentionnés dans ce document s'entendent hors TVA. La TVA en vigueur sera ajoutée sur la facture finale.

<sup>3)</sup> Réductions à déterminer par l'Établissement public en fonction du type de manifestation.

<sup>4)</sup> Tarif sur demande pour une deuxième représentation le même jour